

Le 15 décembre 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 15 décembre 2014 à 19h30 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Élyse Lachance formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance extraordinaire : 19h30.

Un avis de convocation a été expédié tel que spécifié à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* à tous les membres du Conseil.

SM-330-12-14

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 10) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

SM-331-12-14

**AUTORISATION DE SIGNATURES DES CONTRATS DE
TRAVAIL DES DIRECTEURS DE LOISIRS ET DE LA CULTURE
ET DES TRAVAUX PUBLICS**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les ententes de contrats de travail pour les directeurs de loisirs et de la culture et des travaux publics.

SM-332-12-14

**FACTURE : TRAVAUX EN URBANISME ET GÉOMATIQUE :
MRC DE PORTNEUF**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #284 au montant de 650,34\$, taxes non applicables, pour les travaux en urbanisme et géomatique à MRC de Portneuf.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #02-61000-453.

SM-333-12-14

**APPROBATION DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR
LES TRAVAUX SUR LA RUE ST-JOSEPH**

CONSIDÉRANT que l'Entrepreneur a prévu réaliser les travaux en plus de dix-sept (17) jours au lieu des dix (10) jours inscrits au devis;

CONSIDÉRANT qu'il faut finaliser la surveillance (bureau et chantier) selon l'avancement actuel du projet, il est nécessaire de prévoir une enveloppe budgétaire additionnelle d'environ 8 415,\$ (taxes en sus) pour effectuer la surveillance :

- 7 jours de surveillance à 990,\$/jour (6 930,\$);
- 2 à 3 visites à 495\$/visite (1 485,\$);

CONSIDÉRANT que la facturation envoyé par BPR sera les heures réelles;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve les dépenses supplémentaires pour les travaux sur la rue St-Joseph pour un montant de 5 571,\$, taxes incluses pour la surveillance des travaux à BPR infrastructure inc.

SM-334-12-14

**APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX DE
VOIRIE SUR LA RUE ST-DENIS**

CONSIDÉRANT le problème d'eau jaune de la rue St-Denis depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT la réclamation d'un des propriétaires de la rue du Terroir;

CONSIDÉRANT qu'après avoir creusé un premier 10 mètres dans la rue St-Denis;

CONSIDÉRANT qu'après constatations de la désuétude des réseaux d'aqueduc et du pluvial et de la voirie puisque nous n'avons aucun plan de cette rue;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a été en appel d'offres à l'heure pour la machinerie;

CONSIDÉRANT que seul Transport Gilles Tessier inc. a émis des montants pour la machinerie;

CONSIDÉRANT l'approbation du montant de 31 886\$ pour une certaine largeur de pavage et qu'après une réanalyse de la structure, il a eu lieu de

refaire d'une façon plus large la rue St-Denis;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve les dépenses 2012 et 2013 pour les travaux de voirie et de construction des réseaux publics sur la rue St-Denis dont voici le détail:

Distribution Brunet	14 359,\$
Graymont (Portneuf) inc.	10 832,\$
Transport Gilles Tessier inc.	38 319,\$
Construction & Pavage Portneuf inc.	59 694,\$

SM-335-12-14

ACHAT DE LUMINAIRES : ÉCLAIRAGE AU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT l'obligation de finaliser le réseau d'éclairage public;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la proposition d'Entrepreneur G.L. inc. pour huit (8) luminaires au coût de 969,\$, taxes en sus, chaque luminaire D.E.L. pour l'éclairage au parc industriel.

SM-336-12-14

REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT le projet de nouvelle carte territoriale des commissions scolaires de la région de la Capitale-Nationale déposé par le MELS;

CONSIDÉRANT le projet de regroupement proposé par les Commissions scolaires des découvreurs, de la Capitale et de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil appuie la proposition de faire 3 Commissions Scolaires, Portneuf et Découvreurs d'un côté, la CS de La Capitale resterait tel quel

et Charlevoix et Premières Seigneuries ensemble. De cette façon, il y aurait 3 Commissions Scolaires d'environ 25000 élèves. Cette carte ferait en sorte que tous en sortiraient gagnant.

SM-337-12-14

ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT HORTICOLES

CONSIDÉRANT le rapport déposé par madame Anne Raza en date du 18 septembre 2014;

CONSIDÉRANT les différentes tâches mentionnées à ce rapport;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil à vouloir garder madame Anne Raza dans ses fonctions contractuelles;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte de défrayer un montant de 2 500,\$ pour l'entretien et l'aménagement horticoles à madame Anne Raza pour l'année 2015.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-338-12-13

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 8h05.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Marlène Gobeil, greffière-trés.-adj.

Guy Denis, maire